



### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

**ETAIENT PRESENTS :** Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE et Sandrine PEREIRA.

**Excusés et ayant donné pouvoir :** -

**Absent excusé :** Alexandre HAYEK, Lou LOMBARD et Aurélia BAZERLI.

**Secrétaire de séance :** Sandrine PEREIRA.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**VU** le budget de la collectivité,

**VU** le tableau des effectifs existant,

**CONSIDÉRANT**, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service urbanisme, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

## Décide

**Article 1 :** création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint administratif, à compter du 1er avril 2023, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

**Article 2 :** temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

**Article 3 :** crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Article 4 :** tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

**Article 5 :** exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Ayant donné procuration : 0

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

22 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

22 février 2023

N°003\_2023

**Objet :** *Création d'un poste permanent adjoint administratif à temps complet.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.



La Bastidonne

<b>COMMUNE DE LA BASTIDONNE</b>	Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023
République Française Département du Vaucluse F- 84120 La Bastidonne	Affiché le ID : 084-218400109-20230228-003_2023-DE
Tél : 04.90.09.63.95 Mail : <a href="mailto:mairie@la-bastidonne.fr">mairie@la-bastidonne.fr</a>	

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à La Bastidonne,  
Le 28 février 2023,

Michel PARTAGE, Maire

Sandrine PEREIRA  
Secrétaire de Séance

Signé par : MICHEL PARTAGE  
Date : 10/03/2023  
Qualité : maire